ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

ᒥᓂᔅᑕ ᐊᕙᑎᓕᕆᔨᒃᑯᓐᓄᑦ
Minister of Environment
Ministaat Avatiliqiyitkut
Ministre de l'Environnement

Assemblée législative du Nunavut

Rapport annuel concernant la Loi sur les droits en matière d'environnement
Pour la période
du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

En vertu de l'article 8 de la Loi, je fais par les présentes rapport de ce qui suit :

1. Il n'y a eu aucune demande d'accès à l'information aux termes du paragraphe 3(2) ou 3(3).
2. Il n'y a eu aucune demande d'ordonnance en vertu du paragraphe 3(6).
3. Il n'y a eu aucune demande d'enquête en vertu du paragraphe 4(2).
4. Aucune poursuite n'a été intentée en vertu du paragraphe 5(1).
5. Aucune action n'a été intentée en vertu du paragraphe 6(1).
6. Aucune somme n'a été reçue aux termes du sous-alinéa 6(3)c)(ii), et aucune disposition pour le versement d'une somme n'a été prise en vertu du sous-alinéa 6(3)c)(ii).
7. Il n'y a eu aucune déclaration de culpabilité aux termes du paragraphe 7(3).

Joe Savikataaq
Ministre
Ministère de l'Environnement

P.O. Box 2410
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

867 975-5026
867 975-5042
www.gov.nu.ca/fr